

COMMENT FINANCER VOTRE PROJET DE FORMATION

Obtenir un financement, l'affaire de tous mais Surtout la vôtre !

Soyez un acteur de la recherche de votre financement.

Soyez incitateur auprès de votre club, votre commune, votre fédération, votre Pôle Emploi...

CONSEILS

*Commencez très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF).

*Ne vous contentez pas d'un seul financement. Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler.

*D'autres dispositifs existent, n'hésitez pas à contacter le conseil général, votre commune ou votre club.

*Certains de ces dispositifs ne demandent pas d'avoir précédemment travaillé mais nécessite une inscription auprès des organismes partenaires (ex : Pôle Emploi, Missions Locales, RJSCS...).

VOUS ETES	LES DISPOSITIFS	LES CONDITIONS	LES FINANCEURS	LES CONTACTS
JEUNE MOINS DE 26 ANS	Contrat d'apprentissage	Trouver votre entreprise d'accueil	Financement par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional	http://www.emploi.gouv.fr/thematiques/formation-alternance
DEMANDEUR D'EMPLOI (ETRE INSCRIT A POLE EMPLOI)	Aide individuelle à la formation - DIF	Etre indemnisé dans le cadre de l'allocation de retour à l'emploi AREF	POLE EMPLOI	http://www.pole-emploi.fr/accueil/
	Contrat de professionnalisation	Avoir + de 26 ans (en recherche d'emploi)	Les OPCA* et employeur	http://www.agefos-pme.com/ http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/contrat-professionnalisation
	Action de qualification	Action de niveau IV et III Validation du projet de formation par le Pôle Emploi (fiche de prescription)	Conseil Régional Midi Pyrénées	http://www.mltoulouse.org/ http://www.pole-emploi.fr/accueil/
	Emploi d'Avenir	Avoir entre 16 et 25 ans au moment de la signature du contrat (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés). Etre peu ou pas diplômé habitez dans une ZUS, ZRR ou outre-mer.	OPCA et employeur	http://travail-emploi.gouv.fr/
SALARIE	CIF- Congé Individuel de formation (demande à faire au moins 6 mois avant l'entrée en formation)	Être salarié en CDI (24 mois d'ancienneté dont 12 mois dans l'entreprise) Etre salarié en CDD (24 mois consécutif ou non sur 5 ans dont 4 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois)	Les OPCA FONGECIF	http://www.fongecifmp.org/
	DIF - : droit individuel à la formation 20h/an cumulable sur 6 ans (120h)	Etre salarié en CDI (1 an d'ancienneté) ou en CDD (4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois)	Les OPCA (dont AGEFOS, OPCALIA...)	L'employeur et l'OPCA dont www.uniformation.fr www.fongecif.com/ www.agefos.com/ www.opcalia-idf.com
	période de professionnalisation	Etre salarié en CDI ou CUI-CAE/CIE qui souhaite évoluer ou préparant une formation professionnelle (CQP,BP...)	Les OPCA (dont AGEFOS, OPCALIA...)	
	PF : plan de formation interne de l'entreprise (demande à faire au moins 3 mois avant le début de la formation)	Etre en CDD ou en CDI	Votre club ou entreprise	
PERSONNE HANDICAPÉE	Aides à la formation	Bénéficiaire d'un statut de personne handicapée	AGEFIPH maison du handicap	http://www.agefiph.fr/
AUTRE	Déductions fiscales	Si vous suivez une formation, vous pouvez déduire certains frais aux frais réels	Ministère des finances	Votre centre des impôts ou Contacter "Impôts-Service"